
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le budget primitif 2019, disponible sur le site internet de la CCGL.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2020 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 28 janvier 2020 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre une légère diminution de la DGF 2020 ainsi qu'un maintien du versement de la part de l'enveloppe du FPIC de la CCGL (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) aux communes.

Il est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2019.

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU

A- Informations statistiques, fiscales et financières à partir de la fiche individuelle DGF 2019 :

- Code SIREN :	244 400 438
- Régime fiscale :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de Communes membres :	9
- Population totale INSEE au 01.01.2019 :	39 210
- Population DGF au 01.01.2019 :	39 448
- Potentiel fiscal :	11 911 191 €
- Potentiel fiscal par habitant :	301,95 €

- Potentiel fiscal moyen de la catégorie : 291,36 €
- Coefficient d'intégration fiscal (CIF) : 0,36
- CIF moyen de la catégorie : 0,37
- Dotation d'intercommunalité totale 2019 : 362 776 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2019 : 9,19 €
- Dotation de compensation 2019 : 901 314 €

B- Ratios financiers 2020 de la Communauté de Communes de Grand Lieu

(En €/hab. pour les ratios 1 à 6 puis en pourcentage- budgets principaux)

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	305,43	276,00
2	Produit des impositions directes/population	242,58	283,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	348,10	329,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	210,33	74,00
5	Encours de dette/population	147,88	181,00
6	DGF/population	31,29	51,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	14,91 %	38,90 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	88,62 %	89,50 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	60,42 %	22,40 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	42,48 %	55,00 %

2- PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

A- Budget principal 2020

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreux d'investissements (aménagement de voirie, mobilités et déplacements, aires d'accueil des gens du voyage, assainissement...).

Budget principal (nbre : 1)

Crédits inscrits au BP	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 328 587 €	16 328 587 €
Investissement	9 206 561 €	9 206 561 €
TOTAL	25 535 148 €	25 535 148 €

B- Présentation consolidée des budgets annexes 2020

Les budgets annexes concernent les parcs d'activités, la gestion immobilière, les déchets ménagers et assimilés, l'assainissement collectif et non collectif, les équipements aquatiques, l'office de tourisme communautaire.

Budgets annexe (nbre : 7)

Crédits inscrits au BP	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	28 568 042 €	28 568 042 €
Investissement	28 709 868 €	28 709 868 €
TOTAL	57 277 910 €	57 277 910 €

3- LES RECETTES FISCALES 2020

Les recettes fiscales sont versées par les entreprises et les habitants :

Taxe d'habitation (TH) et le produit de foncier non bâti transféré (TFB et TFNB) et produit additionnel (TAFNB)	3,509 millions d'€
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3,521 millions d'€
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	2,070 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	0,370 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	0,155 million d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	0,346 millions d'€
Dotations Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	0,177 million d'€

Les taux votés par la Communauté de communes sont :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TAXE D'HABITATION	7,81%	7,89%	7,97%	7,97%	7,97%	7,97%	7,97%
TAXE SUR LE FONCIER BATI	0,00%	0,50%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%

4- LES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La dette actuelle est composée de 21 contrats pour un capital restant dû de 11,45 millions d'€.

Les emprunts financent pour 51 % la Gendarmerie de St Philbert, pour 29 % les projets d'assainissement collectif initiés antérieurement au transfert de la compétence en 2017, 11 % pour les aménagements de parcs d'activités, 6 % pour les déchetteries et pour 4 % pour les équipements aquatiques.

5- LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au 1^{er} janvier 2020, la collectivité compte 74 agents soit 66,9 emplois équivalents temps plein.